

**Le bulletin
d'information de la
délégation 35**

40, rue Danton
35700 Rennes.
02.99.84.26.66.

Retrouvez toutes les
infos de ce numéro et
sa version audio sur le
site de la délégation:
[https://apf-
francehandicap35.org/](https://apf-francehandicap35.org/)

Édito



SOMMAIRE

Page 1 :

◊ **Édito ,sommaire
agenda**

Pages 2 à 9 :

◊ **Actualités Nationales**

à la Une :

Plan pauvreté et loi de
finances (AAH, Sécurité
sociale..) Accessibilité,
Éducation, Emploi

Pages 10 à 11 :

◊ **Infos nationales**

Route du Rhum
Élections CAPFD
Service juridique APF
France handicap

Pages 12 à 15 :

◊ **Infos territoriales**

- formations
- label Cap'handéo,
service à la personne
- brèves

Pages 16 à 19 :

◊ **Infos DD35**

- Assemblée
départementale
- Entretien Honoré Puil
- Plan d'actions
départemental

Pages 20 à 23

Quoi de neuf à la
délégation?

Pages 24 à 26 :

◊ **Journées Découvertes**

Saint Juste (35)
Le Croisic (44)
Au revoir René Lefeuvre

Pages 27 à 29:

◊ **Culture, loisirs**
◊ **Divertissement**
◊ **Infos pratiques.**

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,

Un grand merci à vous Tous,

Tout au long de cette année qui s'achève, votre implication en tant qu'acteur de notre association ne s'est pas démentie et nous réchauffe le cœur. Ce dernier trimestre, vous bénévoles, militants et salariés, n'avez pas manqué d'ardeur pour porter, parfois à bout de bras, toutes nos actions communes : les braderies, HandiDon, l'assemblée départementale du 8 octobre dernier avec l'adoption de notre Plan d'Actions Départemental (PAD) et les échanges plutôt constructifs avec le vice-président de Rennes Métropole chargé du logement, la course du rhum, l'inauguration de la station de nettoyage du 8 novembre dernier en présence de notre Président Alain Rochon, la manifestation de soutien aux parents d'enfants polyhandicapés du 28 novembre pour rappeler à la Ministre, en déplacement sur Rennes ce jour-là, le manque cruel de place pour l'accueil de ces enfants dans notre département...

Vous pourrez lire, dans ce bulletin, les échos de toutes ces actions sur lesquelles vous vous êtes pleinement investis et qui ont porté leurs fruits grâce à vous !

Vous avez, une nouvelle fois, démontré que notre fil rouge associatif « Pouvoir choisir, pouvoir agir » n'est pas un vain slogan dans notre Délégation et vous pourrez continuer à le faire vivre tout au long de cette nouvelle année qui débute en participant notamment aux élections pour le renouvellement des membres du Conseil APF Départemental (CAPFD).

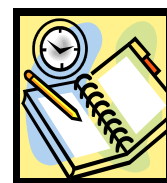
À cette occasion, je vous souhaite, à vous-même et vos proches, une très belle et heureuse année 2019 placée sous le signe d'une inclusion réussie pour toutes les personnes en situation de handicap de notre département.

Patrick Aubry,

Représentant du Conseil APF France handicap de Département.

Ne manquez pas :

- ◆ A la Une : finances, accessibilité (p 2 et s.)
- ◆ L'Assemblée Départementale d'octobre 2018
- ◆ Le nouveau Plan d'Actions Départemental (p 19) la question du logement (p 18)
- ◆ L'agenda de l'hiver (p 23)





● PLAN PAUVRETÉ ET LOI DE FINANCES

●● Plan de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018/2022

Bientôt un revenu universel d'activité ?

Doté de 2 milliards d'euros par an (provenant pour partie de la baisse des aides au logement et du blocage de revalorisation annuelle des allocations familiales et pensions de retraite), ce plan comporte un projet de création d'un revenu universel d'activité dans lequel le Revenu de Solidarité Active (RSA), les allocations logement, la prime d'activité et l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) seront intégrés. L'objectif est de fusionner le plus grand nombre possible de prestations et permettre un meilleur contrôle par l'État.

Une consultation en perspective...

Une consultation est prévue avant la mise en place progressive en 2022 de cette nouvelle prestation, qui, selon la ministre des Solidarités et de la santé, devrait tenir compte des spécificités correspondant aux besoins de chaque public, notamment les personnes handicapées. Elle a également annoncé une augmentation des aides monétaires qui ne seraient donc pas remises en cause...

●● Les crédits handicap en 2019

Le projet de loi de finances pour 2019 prévoit une augmentation de 5 % des crédits consacrés à la mission Handicap et Dépendance. Ces crédits supplémentaires seront, presque en totalité, consacrés au paiement de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Si le financement de l'emploi accompagné progresse sensiblement, la Garantie de Ressources des Travailleurs handicapés en Établissements et Services d'Aide par le Travail (ÉSAT) progresse à la marge (+ 1,33%). Le financement des Entreprises Adaptées augmente également ; les aides au poste sont réformées. Le budget devra

aussi couvrir 26 200 CDI (Contrat à Durée Indéterminée) et mises à disposition, et 3 300 contrats «trempins» à durée déterminée. Une nouvelle catégorie d'Entreprises Adaptées « pro-inclusion » employant à parité travailleurs handicapés et valides sera créée.

Les montants des allocations familiales et de logement (APL comprise) ainsi que les pensions de retraite ou d'invalidité et les rentes pour accident du travail et maladies professionnelles n'augmenteront que de 0,3% à la date de revalorisation annuelle fixée au 1er avril (jusqu'alors,

Réaction du Comité d'Entente.

Dès octobre, le Comité d'entente des associations nationales de personnes handicapées dénonçait que de ces mesures résultait un pouvoir d'achat en régression pour les personnes handicapées, invalides, accidentées et malades. Les mesures positives (extension de la CMU-C, revalorisation de l'AAH en 2019...) ne peuvent faire oublier ni les régressions, ni les remises en cause de la loi handicap de 2005. Il dénonçait notamment la baisse du pouvoir d'achat dès 2020, du fait des autres réformes et de l'inflation, qui ne permettra pas aux personnes en situation de handicap ou malades de sortir du seuil de pauvreté d'ici la fin du quinquennat.

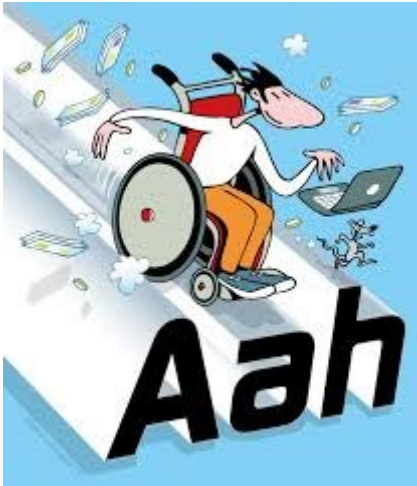
ces prestations étaient indexées sur l'indice des prix qui ont progressé de 2,3% sur les douze derniers mois).





● PLAN PAUVRETÉ ET LOI DE FINANCES

●● Mesure phare de la loi de finances : la réforme de l'AAH en 2020 !



Une augmentation écran !

L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) a augmenté de 41 € le 1^{er} novembre dernier (soit 860 € par mois).

Toutefois, les 550 millions supplémentaires prévus par la loi de finances ne permettront pas d'assurer le paiement de l'AAH compte-tenu de sa revalorisation et de l'augmentation constante du nombre de bénéficiaires. Le montant maximum de

l'AAH doit atteindre 900 € par mois à compter du 1^{er} novembre 2019 mais il n'y aura pas de revalorisation annuelle au 1^{er} avril 2019 en fonction de l'inflation et la revalorisation du 1^{er} avril 2020 ne sera que de 0,3% (soit environ 3 euros au lieu de 12 si l'on se base sur une inflation à 1,3 % en 2019 et de 1,4% en 2020 comme prévu par le gouvernement). L'AAH restera plafonnée à 902.70 jusqu'au 31 Mars 2021 !

Pour un couple le plafond de ressources à ne pas dépasser pour la percevoir sera réduit en 2019

Des compléments en sursis...

Non seulement le montant des 2 compléments n'évoluent pas mais le Complément de Ressources (CR) de 179,81 € par mois attribué aux allocataires ayant une capacité de travail inférieure à 5% ne sera plus attribué. Seul

Bon à savoir

Le Complément de Ressources (CR) sera maintenu pendant 10 ans maximum aux allocataires qui le percevront encore au 31 octobre 2019. Rappelons qu'à la différence du CR, le bénéfice de la MVA est conditionné à l'attribution d'une allocation logement ; les allocataires logés à titre gratuit ou propriétaires de leur logement ne peuvent la percevoir.

subsistera la Majoration Vie Autonome (MVA) dont le montant de 104,77 € n'a pas changé depuis sa création en 2006 ; le CR servait pourtant à maintenir l'AAH à plus de 80% du salaire minimum net, et l'augmentation prévisible du Smic en fonction d'une inflation qui progresse devrait entraîner une lente érosion du pouvoir d'achat de l'AAH à partir de 2021 par rapport à ce salaire minimum.

À signaler

la proposition de loi portant suppression de la prise en compte des revenus du conjoint dans la base de calcul de l'allocation aux adultes handicapés portée par le groupe communiste a été rejetée par le Sénat le 24 octobre dernier.

Le coût de la tutelle touche de plein fouet les allocataires de l'AAH !

Le décret et l'arrêté du 31 août 2018 relatifs au financement et au coût des mesures de protection exercées par les mandataires judiciaires à la protection des majeurs ont suscité de vives protestations. Les associations dénoncent une réforme qui augmente la participation des personnes vulnérables dont la plupart sont extrêmement démunies, pour combler la baisse des dotations financières de l'État. Les allocataires de l'AAH et les bénéficiaires des minima sociaux seront touchés de plein fouet par la suppression de la franchise exonérant la tranche de ressources inférieure au montant de l'AAH. Elles rappellent que la moitié des personnes faisant l'objet d'une mesure de protection juridique vit en dessous du seuil de pauvreté.

● PLAN PAUVRETÉ ET LOI DE FINANCES

●● Quid du financement de la sécurité sociale ?

À qui profitent les mesures d'économies ?

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 prévoit un excédent de recettes de 800 millions résultant du quasi-gel des pensions de retraite et d'invalidité ainsi que des rentes accident du travail-maladies professionnelles qui augmenteront six à sept fois moins que la hausse des prix. Toutefois, cet excédent ne profitera pas à la protection sociale puisqu'il devrait être affecté au budget de l'État. Le projet de loi

contient également un allègement de cotisations sociales à la charge des entreprises pour plus de 20 milliards d'euros, sans aucune contrepartie.

Qui sont les perdants ?

Par contre, la participation forfaitaire non remboursable des assurés sociaux aux actes médicaux et chirurgicaux passera de 18 € actuellement à 24 €. Le texte prévoit une augmentation des dépenses pour les établissements médico-sociaux de 1,8 %, soit 200 millions de plus qu'en 2018. Pour la réforme du financement des services qui apportent une assistance dans les actes quotidiens de la vie, le Gouvernement ponctionnera, une nouvelle fois, les réserves de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) de 50 millions d'euros.

Quelles bonnes nouvelles ?

●La Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMU-c) sera étendue à partir du 1er novembre 2019 aux actuels bénéficiaires de l'Aide à l'acquisition d'une Complémentaire Santé (ACS), s'ils disposent de moins de 991 € par mois par personne et moyennant le paiement d' 1€ maximum par jour , montant calculé en fonction des ressources.

●La création d'un "Parcours de bilan et intervention précoce pour les troubles du neuro-développement"

IL sera pris en charge par la Sécurité Sociale et prévoit d'augmenter de 50% le complément de libre choix du mode de garde pour les enfants handicapés.



Fin des transports remboursés en établissements

Des associations, dont APF France Handicap, ont adressé une lettre à la ministre des Solidarités et de la Santé pour l'alerter sur la fin de prise en charge des transports des enfants, jeunes et handicapés en établissements de soins lorsqu'ils rentrent dans leur famille pour deux jours, le week-end par exemple. Ces trajets étaient couverts par l'Assurance Maladie jusqu'au 1er octobre, date de mise en œuvre d'une nouvelle instruction ministérielle. Désormais, ces permissions de sortie sont à la charge de l'établissement de soins si elles sont à motif thérapeutique, et des personnes hospitalisées dans les autres cas. Les associations soulignent que ces nouvelles dispositions risquent de se traduire par l'accroissement des inégalités sociales et territoriales en santé, par un parcours de soins moins efficace pour les personnes et par un alourdissement du coût de l'hospitalisation du fait de l'augmentation du nombre de journées facturées en lieu et place de journées à domicile.



● ACCESSIBILITÉ

mesures de substitution et solutions d'effet équivalent

Quand la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public est impossible ou difficile à mettre en œuvre, l'autorisation à ne pas faire ce qu'impose la réglementation peut être soumise à la recherche de solutions alternatives qu'on appellera selon les cas « mesures de substitution » ou « solution d'effet équivalent ».

Une mesure de substitution peut être autorisée au moment de la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public déjà existant quand l'accès à l'ensemble des prestations s'avère impossible : par exemple, un magasin sur plusieurs niveaux sans obligation d'ascenseur peut proposer les produits en étage, via un catalogue papier ou numérique, puis un vendeur se charge d'apporter les produits sélectionnés. Autre exemple : une mairie dont le service État civil est situé dans une zone inaccessible peut proposer

une permanence régulière dans un local accessible.

Une solution d'effet équivalent consiste à répondre, y compris dans le cas de constructions neuves, à l'objectif réglementaire de façon différente à ce qui est prévu pourvu que le niveau d'accessibilité soit au moins équivalent aux usages attendus de la réglementation. Par exemple, le recours à une balise sonore permet aux personnes aveugles et malvoyantes de localiser et identifier l'entrée d'un bâtiment ; un système de transmission du son par infrarouges peut remplacer

une boucle à induction magnétique à l'intention des personnes malentendantes.

Oui, mais pas sans accord

La mise en œuvre de ces solutions dérogatoires suppose le dépôt d'une demande d'autorisation auprès des services de l'état qui contrôleront la pertinence des mesures

Le Conseil d'État valide les solutions d'effet équivalent

La plus haute juridiction administrative, a rejeté en juin dernier le recours de plusieurs associations (dont APF France handicap) qui contestaient la légalité des « solutions d'effet équivalent ». Les magistrats ont jugé qu'elles ne portaient pas atteinte au principe d'accessibilité et que la faculté de substitution est soumise au cas par cas à l'agrément de l'autorité administrative, chargée de s'assurer que les alternatives proposées ont bien un effet équivalent en termes d'accessibilité.

● Terrasse inaccessible en fauteuil !

Le Tribunal d'instance de Toulouse a condamné un office HLM à indemniser une de ses locataires car celle-ci ne peut pas jouir pleinement de sa terrasse inaccessible en fauteuil.

Construit en 2013 l'appartement, était censé être « adapté aux personnes à mobilité réduite ». Mais la nouvelle locataire découvre en s'installant qu'un seuil de 35 cm l'empêche d'accéder à la terrasse prolongeant la cuisine et le salon. Impossible d'installer une rampe amovible car elle aurait pris trop de place dans l'appartement.

ne peut pas profiter pleinement du bien qu'elle a loué et la construction de 2013 aurait dû se conformer à l'arrêté du 30 novembre 2007 qui stipule que la hauteur du seuil de la menuiserie doit être inférieure à 2 cm. Ce jugement sanctionne donc le non-respect des règles d'accessibilité en vigueur au moment du dépôt du permis de construire.

La locataire saisit alors le tribunal administratif qui lui donne raison : l'office HLM est condamné à lui verser 2000 € car elle

Malheureusement, depuis, les normes ont été revues à la baisse A présent est autorisé un

ressaut de 15 à 25 cm entre le logement et la terrasse ,ce qui rend impossible l'accès à la terrasse en fauteuil roulant sans le secours d'une rampe d'accès que le promoteur a alors obligation de fournir. Cette nouvelle réglementation concerne les immeubles dont le permis de construire a été déposé après décembre 2015.



• ACCESSIBILITÉ**•• Logement : le quota de 20% validé !**

En novembre dernier, le Conseil Constitutionnel a déclaré conforme à la Constitution la réforme du logement et, notamment, l'instauration d'un quota de 20% de logements accessibles dans les futurs immeubles. Les 80% de logements restants devront être accessibles après des "travaux simples". Compte-tenu de la discrimination généralisée dans l'accès à la location dans le secteur privé, cette réforme exclut les personnes handicapées dès lors que des travaux seront nécessaires puisque

le propriétaire pourra les refuser après un temps de réflexion. La nouvelle loi crée aussi un statut de l'habitat inclusif pour les personnes handicapées ou âgées par colocation de logement assortie d'un projet de vie sociale et partagée défini par un cahier des charges national et d'un forfait financier. On ne sait pas encore si ce forfait se substituera ou complètera la Prestation de Compensation du Handicap. Plus globalement, la réforme du logement allège les formalités et ouvre la

LOI LOGEMENT
RÉDUCTION DE 100% À 10% DE LOGEMENTS ACCESSIBLES AUX HANDICAPÉS DANS LE NEUF



voie à l'industrialisation de la construction de logements en recourant au préfabriqué et des normes de confort allégées.

**•• Mort du Fonds d'accompagnement de l'accessibilité !**

Un amendement au projet de loi de finances pour 2019, adopté en novembre dernier, supprime le Fonds d'accompagnement de l'accessibilité universelle. Créé en 2014, ce Fonds devait récolter les sanctions financières infligées à chaque Établissement

Recevant du Public (ERP) et site Internet qui ne respectait pas ses obligations. Il garantissait ainsi l'obligation de résultat accompagnant le report des échéances d'accessibilité entre 2018 et ... ? Les montants collectés auraient dû servir à financer, d'une part la mise en accessibilité d'établissements en difficulté financière pour se mettre en conformité, et d'autre part l'innovation en la matière. Aucune concertation n'a précédé

cet amendement. Ce transfert sur le budget de l'État pourrait représenter au minimum 1,5 milliards € de sanctions potentielles (un million d'ERP n'ont pas respecté leur obligation). Ainsi se poursuit la politique d'émiettement de l'accessibilité à tout pour tous initiée sous le quinquennat de François Hollande et poursuivie par les gouvernements successifs.

• ÉDUCATION**•• Évolution de Parcoursup**

30 000 candidats à des études supérieures, non satisfaits des propositions qui leur étaient faites, ont soumis leur situation aux commissions rectorales de recours sans que l'on sache la proportion de lycéens handicapés sur ce nombre. La ministre concernée a rappelé que les élèves en situation de handicap bénéficient d'une possibilité

de recours auprès du recteur. Or, cette procédure est plutôt mal vécue, ces lycéens ayant l'impression de demander une dérogation alors qu'il s'agit d'un droit. La ministre a toutefois annoncé un aménagement de la plateforme Parcoursup : « *si le jeune le souhaite* » il pourra indiquer qu'il est handicapé pour avoir une prise en charge adaptée.

S'il choisit en revanche de ne pas le dire a priori, il pourra le faire ultérieurement s'il estime qu'il a besoin être accompagné à un moment donné. Cette solution respecte le droit d'être pris en charge en tant que handicapé tout comme le droit de ne pas être considéré a priori comme handicapé.

• DROITS ET AUTONOMIE

•• Instauration du Rapo contre les décisions des MDPH au 1er janvier 2019

Un décret publié le 30 octobre a réformé la procédure de recours contre les décisions des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH). Les recours seront désormais du ressort des pôles spécialisés des Tribunaux de Grande Instance (TGI) et des Cours d'Appel, affaires en cours comprises. Le texte supprime la procédure

actuelle de recours gracieux et le remplace par un **Recours administratif préalable obligatoire** (Rapo), formalité indispensable pour saisir ensuite le TGI. Plus complexe et formaliste que le recours gracieux, le Rapo devra être déposé dans un délai de 2 mois, et les MDPH disposeront de 2 mois pour le traiter. La même procédure sera

appliquée pour contester une décision de Sécurité Sociale, une commission médicale disposant alors de 4 mois pour statuer. L'absence de réponse au terme de ces délais équivaudra à un rejet. C'est seulement après ces recours qu'il sera possible de saisir la justice professionnelle, avec des délais de jugements qui s'annoncent longs.

•• Compensation et reste à charge :

Interpellée sur la part importante de dépenses laissée aux bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), la ministre concernée a renvoyé sa réponse à un projet de loi. Celui-ci instaurerait une

expérimentation pendant 3 ans dans quelques départements, au risque de créer une inégalité territoriale durable et cela nécessiterait une autre loi pour son éventuelle extension nationale.



•• CMI et besoin d'accompagnement

Des parents, ayant réduit leurs activités professionnelles pour aider leurs enfants handicapés, ont alerté, il y a plus d'un an, la secrétaire d'État aux Personnes handicapées sur les difficultés qu'ils rencontrent pour se voir attribuer une Carte Mobilité Inclusion (CMI) avec la

mention "besoin d'accompagnement". L'octroi de cette mention permet de bénéficier de services et tarifs adaptés. Ces parents demandaient que l'attribution de l'AAEH (Allocation d'Éducation pour Enfant Handicapé) puisse systématiquement donner droit à cette

mention. De nouveau interpellée à ce sujet en octobre, Sophie Cluzel, a renvoyé sa réponse à une réflexion globale sur le système de compensation qui devrait être lancée au prochain Comité Interministériel du Handicap.

•• Don de jours de congé étendu aux aidants de la fonction publique

Un décret d'octobre dernier étend aux agents des fonctions publiques (sauf les militaires) le don de jour de congé en faveur d'un collègue aidant un parent handicapé ou gravement malade. Le nombre de jours de congé pris par un

tel aidant peut atteindre 90 avec maintien de rémunération, droits et avantages. Ces dispositions étaient déjà applicables dans le privé depuis le 15 février 2018. Bien que généreux, ce don de jours de congés crée une inégalité de traitement

entre salariés, ceux de grandes entreprises ayant plus de possibilités d'en disposer que les autres, et repose uniquement sur les solidarités humaines individuelles et non sur une solidarité nationale.

● **EMPLOI**

●● **Simplification de la RQTH**

Un décret d'octobre 2018 a instauré la délivrance automatique d'une attestation de bénéficiaire de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés pour les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, certains bénéficiaires d'emplois réservés et les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité au titre de la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires. Toutefois, la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur

Handicapé) est expressément exigée par la loi pour bénéficier de certaines aides, dont l'emploi accompagné. Les décisions des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) d'octroi de l'Allocation Adulte Handicapé ou d'une carte mobilité-inclusion invalidité devront également comporter une mention de bénéficiaire de l'obligation d'emploi. Enfin, en cas de demande de renouvellement de la RQTH, la validité de décision précédente sera

prolongée jusqu'à nouvelle décision. Ces nouvelles règles devraient alléger le travail des MDPH si les publics concernés sont bien informés et certaines dispositions législatives modifiées.



●● **L'AGEFIPH paie les Entreprises Adaptées (EA)**



les 5 000 aides au poste en EA qui seront théoriquement créées en 2019.

En novembre dernier, un amendement au projet de loi de finances pour 2019 a été voté qui ponctionne une nouvelle fois l'AGEFIPH de 25 millions €. Cette somme doit servir à subventionner

L'État poursuit ainsi le siphonage de l'AGEFIPH alors que le chômage des travailleurs handicapés continue d'exploser (520 000 demandeurs d'emploi).



●● **Concertation avec les patrons et les DRH**

La secrétaire d'État aux personnes handicapées envisage de concerter des dirigeants d'entreprises, des experts et des Directeurs des Ressources Humaines (DRH) de grandes entreprises en vue d'une réforme de l'offre de service d'aide à l'emploi pour les travailleurs handicapés. Les syndicats

de salariés et les associations de personnes handicapées, notamment celles qui agissent pour l'emploi, semblent exclues de cette concertation qui vise à simplifier les dispositifs et modifier leur gouvernance.





● **APF FRANCE HANDICAP SUR LA ROUTE DU RHUM**

Route du rhum : un multicoque aux couleurs d'APF France handicap !

Le 4 novembre dernier, Fabrice Payen a pris le départ de la course du rhum sur son trimaran « Team Vent debout ». Lui-même amputé, ce skipper expérimenté voulait changer le regard et les règles maritimes sur les

aptitudes des navigateurs en situation de handicap. Hélas, malgré un excellent début de course (2^{ème} en catégorie Rhum Multi), Fabrice Payen a démâté au large du Portugal. Il était le 1er skipper amputé à participer à la Route du Rhum.



Fabrice Payen sur son trimaran



Les voiliers de la route du rhum à Saint-Malo



Nos militants sur le ponton

● **Le Groupe Relais de Saint-Malo présent sur la route du Rhum !**

« Ce 26 octobre, nous avons passé une très bonne journée sur le stand de la CARAC.

Nous avons distribué des porte-clés, magnets, bracelets de la CARAC » témoigne Louis Le GUERN, responsable du Groupe Relais de Saint Malo. La mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance Carac a organisé une

animation photo à l'occasion du village nautique de la Route du Rhum 2018. Les participants pouvaient partager leur photo sur la page Facebook Carac et, pour chaque photo partagée 1 € était reversé aux associations partenaires de la Carac dont APF France Handicap.



Les journées du Groupe National des Parents en février prochain

Ces journées rassemblent tous les deux ans les parents d'enfants en situation de handicap. Les prochaines journées auront lieu les 1er, 2 et 3 février 2019 au Palais des congrès de Strasbourg.

En 2016, les parents avaient débattu du lieu de vie de leur enfant. En février, il appartiendra aux parents de définir leur place au cœur du processus de "désinstitutionnalisation" en cours afin que le projet de vie de leur enfant s'ouvre vers un vrai projet personnalisé d'épanouissement. Pour plus d'informations, consulter le blog interparents. (<http://interparents.blogs.apf.asso.fr/>) ou écrire à gn.parents@apf.asso.fr



● **VERS LE MANDAT 2019/2023**

En juin 2019, auront lieu les élections pour le renouvellement des membres du Conseil APF de Département (CAPFD).

Qui peut être candidat ?

- ◆ Vous êtes adhérent depuis le 1^{er} janvier 2018 et vous souhaitez vous investir davantage dans notre association,
 - ◆ Vous êtes bénévole engagé adhérent récent ou adhérent fidèle non à jour de ses cotisations
- informez-vous dès maintenant auprès de la Délégation sur les

modalités de ce scrutin.

Les étapes du calendrier :

- Du 14 janvier au 11 février 2019 : appel à candidatures
- Du 25 février au 16 mars 2019 : vote des adhérents
- 25 mars 2019 : dépouillement du vote
- 15 avril 2019 : information des adhérents et fin du délai de contestation
- Du 15 avril au 15 mai 2019 : le conseil nouvellement élu

désignera le ou la représentante départementale, les suppléants et les représentants aux autres instances APF France handicap
Fin mai 2019 : validation par le conseil d'administration et installation des membres des CAPFD et des représentants.

**N'hésitez pas à vous présenter
Nous avons besoin de vous !**

Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur <http://mouvementapf.blogs.apf.asso.fr/candidater-au-conseil-apf-de-departement.html>
La délégation est à votre disposition pour une aide à la rédaction



Le renouvellement de la CNPJ (Commission Nationale de la Politique de la Jeunesse) et des 3 groupes nationaux de la CNPF (Commission Nationale Politique de la Famille)

● **AUTRES SCRUTINS**

appel à candidatures dès le mois de janvier 2019, vote entre le 15 avril et le 15 mai.
Le renouvellement des conseils APF de région : l'élection du 1er collège aura lieu lors de la 1ère réunion du CAPFD entre le 15 avril et le 15 mai 2019.



● **FAITES VALOIR VOS DROITS ! UN SERVICE JURIDIQUE POUR VOUS...**

APF France handicap fait le constat que la complexité des dispositifs régissant le droit des personnes en situation de handicap conduit fréquemment à de mauvaises applications des lois voire à des refus d'accès à ces droits. Pour pallier ce problème, **le service juridique droit des personnes et des structures** propose de mettre à disposition des personnes en situation de handicap et de leur famille le travail accompli dans le cadre de ses activités de conseil et d'information

auprès du réseau des professionnels d'APF France handicap. Ce site d'APF France handicap a pour objectif de permettre l'accès aux réglementations concernant les personnes en situation de handicap et leur famille et ainsi assurer une meilleure **défense de leurs droits**. Les nombreux outils mis à votre disposition (fiche pratique, note juridique, zoom, foire aux questions, barèmes...) doivent vous permettre de trouver les éléments de réponse assurant une meilleure

défense et un respect renforcé de vos droits. Une rubrique « actualités » vous permet de vous tenir au courant des dernières publications, des récentes évolutions des lois et du montant actuel des prestations sociales. Abonnez-vous à la newsletter ! Vous souhaitez échanger, partager, vous avez des interrogations sur votre situation personnelle ? Contactez la Délégation d'APF France handicap de votre département !



Des formations sur mesure pour les acteurs du territoire

Sur le territoire Ille-et-Vilaine et Morbihan, APF France handicap propose régulièrement des formations aux acteurs (salariés, adhérents et bénévoles) des 2 délégations. Elles sont assurées par Laurence Bataille, cheffe de projet sur le territoire.

3 thématiques ont été proposées en 2018 aux acteurs et bénévoles des délégations Ille-et-Vilaine et Morbihan



Représenter APF France handicap (session de perfectionnement) : les enjeux de la représentation, prendre position et argumenter, prendre de l'assurance, l'art de la négociation... Les participants ont apprécié la formation proposée en territoire : cela crée du lien entre les acteurs, les échanges sont enrichissants... Le jeu de rôle a été très formateur... Souhait de prolonger par une analyse de pratiques, apprendre à négocier et prendre la parole en public.

Méthodologie du projet : s'initier et expérimenter le montage d'un projet, être force de proposition et de réalisation, être capable de présenter et d'assurer la promotion d'un projet... Qu'est ce qu'un projet ? Comment le construire : les différentes étapes, le budget... Les participants ont apprécié la pédagogie participative de la formation et la remise d'un livret de méthodologie qui a permis de rentrer concrètement dans son projet et ont souhaité une journée de perfectionnement.

Accompagner : formation proposée aux bénévoles accompagnateurs des activités de loisirs, des actions de sensibilisation, des actions ressources ou animateur d'ateliers. La communication, le positionnement en tant qu'accompagnant, la dynamique de groupe, l'adaptation au handicap visible et invisible, gestes et postures, prévention des risques, les déplacements... Les participants, en soif d'apprendre, ont apprécié la richesse des échanges et les réponses à leurs questions notamment sur le positionnement.

<https://apf-francehandicap35.org/accessibilite.php> dater de septembre 2018

au dessous de "au coeur du débat la question de l'accessibilité des logements" dater ce dernier : "octobre 2018"

Journée nationale d'actions APF France handicap

le 26 septembre dernier, le territoire se mobilise

À l'occasion de la première échéance des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), APF France handicap s'est mobilisée lors d'une Journée nationale d'actions mercredi 26 septembre 2018. Partout en France, des adhérents de l'association ont alerté les élus et l'opinion publique sur les difficultés d'accessibilité rencontrées au quotidien par les personnes en situation de handicap mais

aussi par l'ensemble de la population. APF France handicap déplore aussi l'adoption de la loi ELAN, et notamment son article 18, qui prévoit une baisse drastique du nombre de logements neufs accessibles. Notre Délégation a marqué cette journée pour l'accessibilité universelle par une action de communication auprès des médias (France bleu Armorique, TV Rennes, RCF, Ouest-France), en regrettant l'absence de Nathalie APPERE, maire de Rennes invitée à cette conférence de presse mais déclarée indisponible. Elle n'a guère davantage

répondu à notre proposition d'un rendez-vous ultérieur à sa convenance... Malgré tout, notre conférence de presse a été maintenue pour faire connaître au grand public nos mécontentements et raisons de notre colère vis à vis de la loi Élan. La Délégation du Morbihan, elle aussi mobilisée à cette occasion, a également déploré l'absence des élus invités aux 2 journées d'actions organisées sur



Lire aussi p 17
entretien du 25 octobre avec
Honoré PUIL vice-président de
Rennes Métropole en charge du
logement



il manque une rubrique "vie à domicile" pour pouvoir mettre cet article. il faudra en parler le 11 février

il y a bien une page où on parle de l'accompagnement à domicile https://apf-francehandicap35.org/acc_adultes.php mais elle liste les établissements APF et par ailleurs ne parle pas que de la vie à domicile mais aussi des foyers de vie et établissements pas

Les services à la personne : parlons-en !

Une reconnaissance de qualité pour 3 associations de services à la personne du département !

Fin 2017, 3 associations ADMR (service d'aide et d'accompagnement à domicile) du département ont été certifiées « Cap'Handéo » pour la qualité de leurs prestations envers les personnes en situation de handicap.



Cap'Handéo, qu'est-ce que c'est ?

La certification Cap'Handéo répertorie un ensemble d'exigences incontournables afin de répondre aux attentes et aux besoins essentiels des personnes en situation de handicap et pour que chacun puisse trouver une aide et un accompagnement sur mesure et à proximité, à toutes les étapes de la vie et quelle que soit la cause du handicap. Ce référentiel a été rédigé par des personnes en situation de handicap (dont des adhérents d'APF France handicap) et des professionnels des secteurs de l'aide à domicile.

3 associations ADMR certifiées en Ille-et-Vilaine

Sur les 50 associations du réseau ADMR présentes sur le département, 3 ont déjà été reconnues pour leur engagement volontaire dans l'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap et la qualité de leurs prestations envers ces personnes :

l'ADMR « Les Rives du Meu » (Chavagne, Le Rheu...), l'ADMR du Pays de Liffré (Liffré, La Bouëxière...) et l'ADMR de Saint-Grégoire et environs (Saint-Grégoire, Betton, Gévezé, Melesse...). Espérons que, sur tout le département, d'autres associations suivent cet élan !

NB : Les personnes susceptibles d'être intéressées par ces services et ne résidant pas sur les territoires concernés peuvent toutefois contacter la fédération départementale (cf contact) Toute demande sera étudiée.

Les domaines d'intervention de l'ADMR

Ménage, repassage, petit bricolage et jardinage ; Soutien à la parentalité ; Garde d'enfants à domicile... ; aide aux courses ; portage de repas ; aide au repas (à la préparation et à la prise des repas) ; aide au lever et au coucher, aide à la toilette ; accompagnement et sorties ; téléassistance ; service de visites de nuit. (...)

Les garanties apportées par la certification

Parmi les exigences de la certification Cap'Handéo, certaines répondent enfin aux attentes exprimées depuis longtemps par les personnes en situation de handicap :

- Des interventions possibles de 6h00 du matin à minuit tous les jours,
- Une continuité du service assuré grâce à la mise en place d'astreintes
- Un suivi individualisé avec des bilans personnalisés,
- Des modifications du planning ou des annulations d'intervention possibles jusqu'à 72 heures avant l'heure préalablement fixée,
- Des personnels dédiés et formés sur les différents types de handicap et sur l'utilisation des aides techniques,
- Le recueil régulier de l'avis des personnes aidées par la mise en place d'un groupement local d'usagers, l'envoi de questionnaires annuels de satisfaction et la tenue d'un registre des réclamations.

Contacts :

ADMR, fédération départementale, 197 avenue Patton à Rennes, 02 99 87 56 87.

ADMR Les Rives du Meu, 9, avenue de la Mairie, tél. 02 23 30 45 99.

mail : rivesdumeu.asso@admr35.org

ADMR Saint-Grégoire et environs, bâtiment O, parc d'activités la Bretèche, avenue Saint-Vincent, tél. 02 23 25 06 11 mail: saintgregoire.asso@admr35.org

ADMR Pays de Liffré, 10 rue Théophile Rémond 35340 LA BOUEXIERE ;

mail : labouexiere.asso@admr35.org Tel. 02 99 62 64 30.

• SERVICES À LA PERSONNE : TÉMOIGNAGE

Brigitte Parey-Mans, cliente de l'ADMR de Saint-Grégoire et environs, bénévole et membre de son conseil d'administration, témoigne :

Un engagement à saluer

« Même si des améliorations au niveau du service et des prestations sont encore attendues, notamment sur les modifications de plannings et les remplacements, sur le nombre d'intervenants, sur la gestion des demandes imprévues ou urgentes, sur les difficultés de recrutement (...), il faut saluer l'engagement fort et volontaire des 3 associations ADMR certifiées et de leurs salarié(e)s (pourtant trop peu reconnu(e)s par leur convention collective), dans cette démarche qui participe complètement à l'inclusion des personnes en situation de handicap dépendantes afin de « pouvoir agir et pouvoir choisir* ! ».

Prenons la parole

J'encourage toutes les personnes en situation de handicap dépendantes et clientes de services d'aide à la personne (certifiés ou non)**, de participer aux groupements d'utilisateurs mis en place dans ces services afin de participer activement à l'amélioration globale des prestations offertes et de faire remonter à la Délégation les difficultés rencontrées ou les résultats positifs obtenus.

Travaillons ensemble

Il est important de militer pour que les Services d'Aide à la Personne (SAP) prennent en compte l'ensemble des besoins et des attentes des personnes en situation de handicap mais également de collaborer ensemble pour l'amélioration des prestations et de revendiquer de concert pour un juste financement de ces services et une reconnaissance effective du travail des salariés.



Un groupe de travail sur les SAP a été mis en place au sein du Collectif Handicap 35 auquel participent des membres de la Délégation. « **Le pouvoir d'agir et le pouvoir de choisir, c'est aujourd'hui et tous ensemble !** »

**Thème porteur du nouveau projet associatif 2018/2023 d'APF France handicap.*

*** Sur le département, 3 autres structures (Handicap service 35, Vitalliance et Adhap Services, ont obtenu la certification Cap Handéo.*

**• Conférence « Vieillesse et bien-être avec une paralysie cérébrale »****Nous y étions !**

À l'occasion de la journée mondiale de la paralysie cérébrale, le 17 octobre dernier, le pôle de médecine physique et de réadaptation de Rennes Saint-Hélier a organisé une conférence autour du vieillissement et du bien-être pour les personnes atteintes d'une paralysie cérébrale.

APF France handicap 35, partenaire de cette manifestation, y a tenu un stand.

Si le public, composé en grande partie de personnes en situation de handicap, n'a pas vraiment pris le temps de s'y arrêter, les adhérents et bénévoles de la Délégation présents ont, non seulement, apprécié la qualité de cette conférence mais également l'accueil convivial et chaleureux qu'ils ont reçu de la part des organisateurs.

Il était important que nous y soyons !



● POLYHANDICAP : ALERTE !

Dans une enquête menée par ses services, l'ARS (Agence Régionale de Santé) reconnaissait en 2016 qu'il manquait en Ille-et-Vilaine

plus de 150 places en établissement pour accueillir correctement les adultes et les enfants polyhandicapés. 2 ans plus tard, la situation s'est encore détériorée et l'ARS avoue ne pas être capable de faire face à ce besoin. Sa seule proposition est d'ouvrir une petite vingtaine de places ... à l'horizon 2021. Le collectif des parents d'enfants et d'adultes polyhandicapés a donc décidé de profiter de la venue à Rennes de Madame Buzyn,

Ministre de la Santé, le 28 novembre dernier, pour l'interpeller sur cette situation désespérante. De nombreux militants de la Délégation, venus soutenir les parents, ont manifesté place de la République.



● SOUTIEN AUX AIDANTS

<https://apf-francehandicap35.org/savs.php> sous l'article de présentation "l'accompagnement à domicile" daté : octobre 2018

Le SAMS 35 (Service d'Accompagnement Médico-Social d'APF France handicap d'Ille-et-Vilaine) propose des rencontres « Une pause et un savoir » qui, depuis 6 ans déjà, se déroulent tous les mois, un vendredi de 14h00 à 16h00 dans les locaux du SAMS (12 ter avenue de Pologne à Rennes) autour d'une collation.

« Une pause et un savoir », ce sont :
Des temps de formation (prendre soin de son dos, aide aux transferts, accès aux droits...)
Des temps d'échanges (burn out, relations avec les aidants professionnels...)
Des temps de pause douceur (relaxation, massage...)
Contacter le SAMS au 02 99 84 26 60.

● UNE SOIRÉE THÉÂTRE REMARQUABLE !

https://apf-francehandicap35.org/acc_adultes.php mettre le lien avec la page "présentation du foyer"

(<https://apf-francehandicap35.org/quillaume-achon.php>) juste en dessous du paragraphe FOYER DE VIE APF GUILLAUME D'ACHON y mettre cet article

en datant de "octobre 2018"

sous le paragraphe de présentation "L'Hébergement"

Foyer Guillaume d'Achon"

La soirée organisée le 22 octobre dernier, par le foyer Guillaume d'Achon, a été une belle réussite. Le public était nombreux, la salle de spectacle de la MJC du grand Cordel était pleine (valides et personnes en situation de handicap). La chorale de la délégation est intervenue en première partie du spectacle et notre prestation semble avoir été bien appréciée, nous avons eu beaucoup de compliments qui nous ont fait chaud au cœur et récompensé de nos efforts. La pièce de théâtre était à la fois drôle et émouvante. Les acteurs, en grande majorité des résidents du Foyer, étaient nombreux sur scène. Ils ont fait

preuve de beaucoup de talent, d'énergie (communicative) et de courage qu'on ne pouvait qu'admirer. Il y a là beaucoup de travail (les résidents imaginent, écrivent, répètent pendant 9 mois avec l'aide de professionnels et d'un intervenant extérieur professionnel du théâtre) et de dépassement de soi... Un beau moment là aussi ! Le cocktail dînatoire, digne des Grandes occasions, que nous avons tous partagé (les membres de la chorale avaient tous répondu présents) a joliment récompensé les artistes et ravi les invités là aussi en grand nombre !



Un bon moment de convivialité et de plaisirs gustatifs...
Un grand merci à Éric (notre chef de chœur) et à Didier (bénévole à la Délégation et choriste) pour avoir pris en charge toute la logistique de notre concert et pour leur accompagnement.

Brigitte PM, choriste.



/ ACTEURS

• **l'Assemblée Départementale du 5 octobre 2018 :
Retour sur un moment fort pour notre délégation**

Par notre représentant départemental Patrick Aubry

Tous acteurs, tous ensemble, en inclusion !

C'est ainsi que s'est ouverte cette assemblée départementale, réunissant une cinquantaine de participants dans la maison de quartier « l'Antipode » de Rennes, rompant ainsi avec les traditionnels locaux d'APF France handicap.

Nous ont honorés de leur présence, tout au long de cette journée, Jean-Manuel Hergas, administrateur d'APF France handicap ainsi que Jean-François Dietrich, directeur régional et Étienne Valois, responsable régional des actions associatives. Leur présence est un encouragement à la poursuite de nos actions.

Le programme de cette journée fut, comme à l'accoutumée, très dense, reflet des activités et du dynamisme de notre Délégation.

Nous ne retranscrivons ici que l'essentiel : vous pourrez retrouver les synthèses des différentes interventions, exposés et comptes-rendus sur notre site Internet : <https://apf-francehandicap35.org/>.

La matinée :

Retenons des discours préliminaires : la première Assemblée Départementale dirigée par Cécile Cottebrune-Débats, notre nouvelle Directrice territoriale ; la présentation du projet associatif national et des principales actualités politiques du siège par Jean-Manuel Hergas.

Le projet associatif est le nouveau cap donné par l'ensemble des acteurs de notre association pour les 5 années à venir. Son thème porteur « Pouvoir choisir, pouvoir agir » doit être le fil rouge de nos futures actions. Ce document essentiel a pu voir le jour grâce à l'implication de très nombreux acteurs menés sous la houlette des ambassadeurs régionaux. Nous saluons en particulier, dans notre région, l'investissement et l'écoute active de notre ambassadeur Jean-Yves Le Houëzec.

Jean-Yves Le Houëzec a ensuite présenté **le Plan d'Actions Départemental (PAD)**, déclinaison logique mais restreinte du projet associatif, qui, parce qu'il colle à nos réalités locales et qu'il a été élaboré par les acteurs du département (adhérents, bénévoles, salariés), sera notre feuille de route pour les 5 ans à venir.

Le PAD a été soumis au vote et adopté par une très grande majorité des adhérents présents (lire les points essentiels du PAD p. 18)

Monique Berlan a rappelé **les missions des représentants** d'APF France handicap et présenté la nouvelle procédure, mise en œuvre à la Délégation, lorsqu'un adhérent est appelé à remplir une mission de représentation.

La question des

logements et des restrictions à leur accessibilité imposées par la loi Élan a ensuite été abordée avec M. Honoré Puil, Vice-président de Rennes Métropole en charge du logement. Si l'auditoire a apprécié sa présence et la qualité de son exposé, nous étions cependant restés sur notre faim car notre principale question portant sur l'engagement de la métropole, à l'instar de Paris, Nantes et Le Mans, pour un 100 % de logements neufs accessibles n'avait reçu aucune réponse précise. M. Puil, très prudent dans ses propos, nous avait cependant ouvert une porte en nous proposant de contribuer à la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Nous attendions de pied ferme un rendez-vous avec l'élue en charge du suivi de ce dossier. Celui-ci a eu lieu le 25 octobre à Rennes Métropole (voir page 17)



/ ACTEURS

● **l'Assemblée Départementale du 5 octobre 2018 (suite)**

À la suite de ce débat, Laurence Tréhen, directrice du SAMS-APEA-Habitats partagés, nous a présenté le dernier **dispositif d'appartements partagés** inauguré par le SAMS (Service d'Accompagnement Médico-Social). Cette présentation a été richement étayée par le témoignage d'une résidente de ces logements innovants.

Le déjeuner fut, comme chaque année, un agréable moment de détente, de convivialité, d'échanges et de bonne humeur...

L'après-midi : Il a été principalement consacré aux bilans et comptes-rendus d'activités de la Délégation.
⇒ **Le rapport d'activités de la revendication** : caravane de l'accessibilité, casque de réalité virtuelle, parcours fauteuil et livret des sensibilisations (projet commun avec le Morbihan) par Mathieu Cailleau (notre nouveau chargé de mission),

Louis Leguern et Philippe Maruelle
⇒ **Bilan du Collectif parents d'enfants polyhandicapés** Handas par Elisabeth Somat.
⇒ **Le panel des activités de loisirs** par Stéphanie Piron et quelques participants aux activités venus parler de leur ressenti et par René Lefeuvre animateur des journées découverte.

Pour tout le travail accompli ces 10 dernières années, René Lefeuvre, animateur des journées découvertes, a été chaleureusement applaudi par l'assemblée, à l'annonce de son prochain départ de cette activité.

⇒ **Le point sur les ressources** (braderies, HandiDon) par Catherine Poulain et André Amicel
⇒ **Présentation de la synthèse des comptes** (résultats 2017 et budget 2018) par Cécile Cottebrune-Débats.
⇒ **La communication** (Handizou, site internet) par Brigitte Parey-Mans.

Conclusions :

Les projets à venir : élections pour le renouvellement du Conseil APF de Département, acquisition d'une station de nettoyage des fauteuils roulants, défi Voile, formation des bénévoles (vidéo de Laurence Bataille, Cheffe de projet territoriale).

Clôture de la journée par Patrick Aubry et Cécile Cottebrune-Débats.

Ce fut, de nouveau, une journée à la fois très studieuse mais enrichissante pour tous les acteurs présents. Un grand bravo et merci aux salariés et aux bénévoles pour l'organisation sans faille de cette assemblée et de sa logistique, pour les talents de maître du temps de notre Directrice et les qualités d'animation de Jean Yves. Enfin, un grand merci à vous tous, acteurs fidèles.

*Le représentant départemental,
Patrick AUBRY*





● **Au cœur des débats, la question du logement...**



Honoré PUIL
Vice-président Rennes
Métropole en charge du
logement

Depuis le printemps 2018, APF France handicap se mobilise contre la loi ELAN qui abaisse le taux de logements accessibles aux personnes en situation de handicap à 20 % au lieu du 100% précédemment prévu pour les logements de plain pied ou desservis par un ascenseur. C'est dans ce contexte que nous avons souhaité connaître comment allait être appliquée cette loi restrictive sur le territoire de Rennes Métropole et invité à notre Assemblée Départementale M. Honoré Puil, élu de Rennes Métropole en charge du logement.

1ers échanges avec Honoré Puil,

une réponse fortement conditionnée par les questions financières : baisse des allocations logement, l'obligation d'installer un ascenseur dans les collectifs à partir de R+3 (et non plus R+4), les surcoûts pour rendre accessibles les futurs logements « évolutifs » prévus par loi ELAN. Sur la question du 100 % accessible, H. Puil a rappelé que la Métropole a déjà une politique active pour financer les adaptations indispensables pour la situation de la personne handicapée qui entre dans son nouveau logement. Mais tout en affirmant la volonté de produire le plus de logements accessibles possible, il a refusé de s'engager sur un objectif de 100 % accessibles.

25 octobre nouveau rendez vous avec Honoré Puil

Ce rendez-vous tant attendu a eu lieu en présence de M. Puil, M. Gaudin en charge de l'aménagement et de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et M. Dreuslin en charge des logements et de la commission intercommunale

d'Accessibilité. 4 membres de la Délégation (2 salariés et 2 élus) se sont rendus à ce rendez-vous.

Ce qu'il faut en retenir :

L'attente principale de nos représentants était que Rennes Métropole s'engage, comme Paris, Nantes et Le Mans, pour le 100 % de logements neufs accessibles. D'autres questions, comme l'absence de réponse à notre baromètre de l'accessibilité, ont également été évoquées. Il est impératif de faire aboutir la disposition du décret d'application de la loi Élan concernant la mise en place d'un ascenseur pour les immeubles R + 3.

Il ne suffit pas d'avoir un logement adapté ou adaptable mais également des aménagements autour (services, déplacements...). APF France handicap et le Collectif Handicap 35 portent également leurs revendications sur l'aménagement du territoire. M. Puil a entendu notre revendication d'être concerté en amont des projets. Il a redit son attachement au travail en commun avec les associations et la carte qu'elles ont à jouer dans l'élaboration du PLH (Programme Local de l'Habitat).

Le PLH définit le volume de logements à réaliser sur le

territoire.

Il tient compte de la démographie mais aussi des politiques.

Il faut prévoir en son sein une commission d'Accessibilité dans laquelle notre association aura une place à prendre.

M. Puil ne croit pas en la faisabilité du 100 %. L'effort peut être poursuivi pour le logement social notamment en matière d'adaptabilité des logements. Sans financement des collectivités, les bailleurs privés ne s'engageront pas dans cette voie.

Rennes métropole a pour objectif l'instauration du loyer unique.

En bref : aucun engagement sur le 100 % de logements neufs accessibles mais une volonté d'ouverture aux associations et de concertation.

Le chantier du logement accessible n'est donc pas clos.

Le CAPFD a désigné deux élus qui suivront plus spécialement cette question : Monique Berlan et Patrick Aubry. Ils participeront aux rencontres PLH 2020. Une première étape consistera à chercher à mieux maîtriser les chiffres, les données. Sur 1000 logements locatifs, 30 sont aménagés et 200 personnes en fauteuil sont en attente.



●● Le Plan d'Actions Départemental (PAD)

Lors de son assemblée départementale du 5 octobre, APF France handicap 35 a adopté son plan d'action pour les 5 années à venir. Il s'agissait d'une part de choisir dans les 5 axes du projet associatif national ceux pour lesquels notre département va donner la priorité. Il s'agissait d'autre part de définir un point de départ : au cours des 5 années qui viennent, le PAD fera l'objet d'un bilan régulier et sera donc amené à évoluer.

Le premier axe s'appelle « **développer la proximité** » et cherche avant tout à renforcer notre association en dynamisant et en soutenant les groupes relais (organisation décentralisée des activités, présence accrue de la Délégation) mais aussi en s'ouvrant davantage sur l'extérieur (établissements du réseau APF France Handicap, établissements des autres associations comme l'ADAPEI et Droit de

Cité, partenaires naturels comme les mairies, les CLIC...

Le deuxième axe s'appelle « **revendiquer ensemble** » Là aussi l'ouverture aux autres est prioritaire : ouverture vers les établissements et services médico-sociaux, ouverture vers les autres associations et mouvements afin d'avoir

une force décuplée pour faire avancer nos revendications prioritaires : transport, accessibilité et qualité des aides humaines notamment.



<https://apf-francehandicap35.org/ra-2018.php> remplacer "Rapport d'activités 2017 de la délégation Ile et Vilaine

● **Le rapport d'activités 2017 de la Délégation est paru !**

Cliquez ici pour télécharger le rapport d'activité 2017-2018" par ce paragraphe plus plaisant à lire

Ce document de 16 pages, agréable à lire, est un ensemble de fiches classées par couleur selon le volet présenté : « Défense des droits et citoyenneté », « rupture de l'isolement » et « actions ressources ». Ce rapport est consultable à la Délégation ou sur le site Internet :

<https://apf-francehandicap35.org/>.



Si vous souhaitez le diffuser localement, des exemplaires sont disponibles sur demande à la Délégation (soit par mail soit par téléphone auprès de Franck au 02.99.84.26.66.)



● **QUOI DE NEUF A LA DELEGATION ?**

●● **HandiDon 2018 : une très belle réussite grâce à Vous !**



L'opération HandiDon 2018 s'est déroulée du 1er septembre au 1er décembre. Nous sommes heureux de vous annoncer le beau résultat de cette année : **18 407 €** collectés soit 2 235, 90 € de plus qu'en 2017.

Des vendeurs hors pair

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à cette réussite. Tout particulièrement la première vendeuse (92 carnets) qui s'est rendue sur les grandes braderies organisées autour de Rennes et a proposé les tickets aux vendeurs, en intervenant au micro du stand animation pour faire la promotion de la vente et rassurant ainsi les acheteurs potentiels. Elle a également « décroché » des autorisations de vente dans des magasins tels que Super U de Chateaugiron, Leclerc de Noyal sur Vilaine, le Parc Royal Kids de

Montgermont. La seconde (31 carnets vendus) a sollicité ses connaissances et à obtenu l'autorisation de vente de billets au sein du magasin Super U Rue de Fougères à Rennes. Nous tenons à souligner l'accueil chaleureux dans les enseignes citées. Nous les en remercions. D'autres personnes ont pris plusieurs carnets et les ont proposés à leurs proches. Toutes ces formules sont efficaces !

Deux braderies dédiées à Handidon

ont été organisées par nos bénévoles les 21 octobre et 24 novembre derniers. La première a eu lieu Halle Martenot, en présence de près de 90 bénévoles, 11 015 € collectés et la seconde dans les locaux de la délégation, avec une vingtaine de bénévoles, 1 001 € collectés.

Les établissements de notre association sont engagés également dans cette opération faite en faveur des délégations. Nous voulons témoigner notre reconnaissance à l'IEM de Redon et aux APEA qui se sont investis cette année encore.

Deux autres établissements ont également vendu des livres d'occasion au profit de cette opération.

Grâce à la conjugaison de toutes ces initiatives nous avons pu **dépasser l'objectif fixé** par le Siège et faire de cette édition une véritable réussite dont nous vous rappelons l'objectif : atténuer le coût des activités proposées à nos adhérents d'Ille-et-Vilaine.



MERCI et BRAVO à tous !

Nous profitons également de cet article pour faire appel à toutes les bonnes volontés. N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour l'édition 2019. C'est ensemble que nous réussirons. Nous avons besoin de vous.

Contact : Catherine POULAIN :02.99.84.26.66.

<https://apf-francehandicap35.org/groupe-relais-redon.php> en dessous de "2018"

●● **Redon se mobilise pour HandiDon**

De nombreux jeunes de l'IEM (Institut d'Éducation Motrice) La Clarté et des APEA (Appartements de Préparation et d'Entraînement à l'Autonomie) de Redon ont participé à cette nouvelle édition HandiDon en vendant des billets, des livres et des bocaux de cookies (réalisés par eux-mêmes) lors de 2 journées d'actions les 7 et 16 novembre dernier sur le marché de Redon et dans un centre commercial de Saint-Nicolas-de-Redon. Ce fut également une très belle opération de communication comme a pu en témoigner le grand article du journal Ouest-France très bien documenté et argumenté.





● **QUOI DE NEUF A LA DELEGATION ?**

●● **Le Groupe Entraide Polio Ouest (E P O)**

Une journée spécifique POLIO à Rennes le 30 Novembre

Organisée par le Pr BONAN (Rennes), référente région, elle réunissait une trentaine de médecins et kinés concernés de la région Bretagne.

Le Pr YELNIK (Paris), le Dr TIFFREAU (Lille), spécialistes nationaux de la maladie sont intervenus, pour initier ou parfaire les connaissances de ces professionnels afin de constituer un futur réseau spécialisé POLIO.

Une rare et riche journée de formation pour les professionnels, qui a également permis au Groupe EPO et ses 70 membres de se faire connaître et reconnaître par ces interlocuteurs régionaux et nationaux. Notre présence et intervention sont gage de crédibilité et reconnaissance pour le Groupe et aussi pour APF France Handicap. Une première étape réussie. Espérons que les attentes exprimées, spécialement pour un réseau spécifique de proximité, pourront progressivement se mettre en place. Ce sera l'objet de nos prochaines actions et priorité **Lien:** <https://apf-francehandicap35.org/epo-index.php>

●● **Le Groupe Initiatives et les Groupes Relais** Septembre 2018 : quel bilan pour le Groupe Initiatives ? dater "janvier 2019"



La caravane de l'Accessibilité a continué sa route et visité 2 villes : Dol de Bretagne et Dinan. 2 visites riches en échanges et toujours dans la convivialité. L'heure du bilan de la caravane approche et sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du groupe initiatives.

Sensibilisations scolaires

Entre Septembre et Décembre, 5 sensibilisations

Pour ce dernier trimestre de l'année et comme à l'habitude, le Groupe Initiatives et les différents Groupes Relais ont poursuivi leurs actions. Ils ont pu se rencontrer au moins un fois durant ces trois derniers mois. Retour sur les faits marquants...

ont été réalisées dans le département : 4 à Rennes par le Groupe Initiatives et une à Saint-Malo par le Groupe Relais.

Les groupes continuent leur action puisque 2 autres sensibilisations sont prévues dans le courant de l'année 2019, nous attendons aujourd'hui réponse à nos sollicitations vers les établissements.

Projet réalité virtuelle :

Une première expérimentation du projet de casque de réalité virtuelle a pu être réalisée durant le festival Regards Croisés de Saint-Malo en

Novembre dernier. Pour rappel, ce projet de sensibilisation au handicap par la réalité virtuelle a été mené en partenariat avec Enedis et Kaouenn Studio. Ce casque est aujourd'hui en fonction et sera utilisé notamment durant les manifestations de l'association.

Repas de Noël :

Des repas de Noël ont été organisés en cette fin d'année. Moments conviviaux et festifs pour les membres des groupes initiatives et relais.

Le calendrier du 1er trimestre 2019 des groupes a été arrêté :

Groupe Initiatives : Les 8 Janvier, 5 Février et 5 Mars à 14h30 à la délégation.
Groupe Relais de Saint-Malo : Les 10 et 26 Janvier, 26 Février, 26 Mars à 14h Maison de la Famille de Saint-Malo.
Groupe Relais Fougères/Romagné : Les 15 Janvier, 12 Février et 12 Mars à 14h30 Salle Saint-Martin à Romagné.
Groupe Relais Vitré/Chateaubourg : Les

17 Janvier et 14 Mars à la Maison pour tous de Chateaubourg.

Info spéciale pour le Groupe Relais de Redon :

Une réunion s'est déroulée le Lundi 14 Janvier à 14h dans les locaux des APEA de Redon (48 Rue Thiers). D'autres réunions seront programmées à la suite de celle-ci. Les personnes du secteur redonnais intéressées sont évidemment les bienvenues.



● **QUOI DE NEUF A LA DELEGATION ?**

●● **Un fauteuil roulant propre pour tous !**



roulant propre contribue à faciliter l'accès à la vie sociale, cette station de nettoyage est accessible à tous les adhérents pour un coût de 5 € par nettoyage. Tous les fauteuils, électriques ou manuels sont concernés, le nettoyage est à sec. Informations et réservations auprès de la Délégation au 02 99 84 26 66.

Une rencontre au sommet lors de cette inauguration !

La rencontre avec notre Président a permis aux élus du Conseil APF de Département d'évoquer certains dossiers d'actualité comme notre plan d'actions départemental ou notre travail autour de la représentation. Notre Directrice a également présenté le panel des activités proposées par la délégation et évoqué, avec les représentantes du collectif polyhandicap, le sujet brûlant du manque de places pour les enfants et les adultes polyhandicapés et leur souhait qu'Alain ROCHON porte leur dossier devant le Ministère

Le 8 novembre dernier, en présence du Président d'APF France handicap, M. Rochon, de passage en Bretagne et qui souhaitait rencontrer les acteurs de la Délégation, celle-ci, en partenariat avec le Conseil de Vie Sociale du SAMS 35 (Service d'Aide Médico-Social), a inauguré dans les locaux de la Délégation, une station de nettoyage de fauteuils roulants.



Parce qu'avoir un fauteuil

<https://apf-francehandicap35.org/fam.php> sous le paragraphe de présentation Foyer d'Accueil médicalisé (FAM) Département Handas" ajouter un "e" manquant à "département" créer un lien vers cette page sur https://apf-francehandicap35.org/acc_adultes.php

● **APF France handicap partenaire de l'association VIVAH (VIVre Avec le Handicap)**

en dessous du paragraphe de présentation du Foyer d'Accueil Médicalisé APF/HANDAS 1, rue Mathurin Méheut 35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE

Le 23 septembre dernier, l'association VIVAH a organisé une journée festive au Foyer Castel hand de Noyal Châtillon. Patrick Aubry représentant départemental d'APF France handicap, partenaire de cette association, y participait.

De nombreuses animations étaient proposées aux résidents et visiteurs : balade en joëlette ou en anciennes voitures de

collection par exemple. Patrick a particulièrement apprécié ces 2 expériences qu'il a vécues comme un vrai dépassement de son handicap. Il a également visité le Foyer en compagnie de sa Directrice Géraldine Beniguel qui lui a présenté les diverses adaptations adoptées par le Foyer et le programme d'activités conçu pour une prise en charge optimale des résidents.

Patrick a été particulièrement touché par l'accueil qu'il a reçu de la part de la Directrice et des bénévoles et garde un agréable souvenir de cette journée festive où, grâce à lui, APF France handicap était bien représentée.





• Les ateliers

En ce début d'année, tous les ateliers ont repris leurs activités. Tous les adhérents qui souhaitent poursuivre ces ateliers ou s'y inscrire, pas d'hésitation : Informez-vous et inscrivez-vous auprès de Stéphanie.

Voici la liste des ateliers mis en place à la délégation :

- ◆ L'atelier pâtisserie, un mardi sur 2 ;
- ◆ L'atelier peinture et arts plastiques, un vendredi sur 2 ;
- ◆ L'atelier relaxation, un vendredi sur 2 ;
- ◆ L'atelier chorale, tous les jeudis sauf vacances scolaires ;
- ◆ Les activités de sports et loisirs, tous les vendredis ;
- ◆ L'activité vélo couché, un samedi sur 2.



Dans la perspective de mettre en place de nouvelles activités, la délégation a proposé des séances de découverte de tir à l'arc, de qwan kido, d'escalade, de couture. Si ces activités plaisent, de nouveaux ateliers seront créés en début d'année 2019.

• Quoi de neuf en 2019 ?

Pour 2019, des séjours en commun avec le SAMS 35 et les APEA de Redon sont envisagés comme le « **Défi voile** », séjour de 5 jours sur un voilier dans le golfe du Morbihan.

La section handisport de St Malo propose **des baptêmes et des entraînements de plongée** en piscine ou en mer. Ils ont tout l'équipement adapté et nécessaire pour les personnes en situation de handicap. La délégation envisage une sortie en mer avec plongée au printemps mais il est possible, dès maintenant, de commencer les entraînements en piscine dans les fosses. Une réunion d'information va être proposée en janvier.

• Le Groupe Amitié

Le Groupe Amitié se retrouvera tout cet automne, autour de jeux de société. Tous les lundis (sauf fériés) de 14h00 à 17h00, à la salle Ory située près du Foyer G. d'Achon).



À noter sur vos agendas

3 grandes braderies sont déjà prévues en 2019 à la Halle Martenot à Rennes les

10 mars,
30 juin,
20 octobre

Vous pouvez recevoir l'agenda détaillé (sur 2 mois) de toutes ces activités en vous inscrivant auprès de la Délégation (02.99.84.26.66). Vous pouvez également le consulter directement sur le site Internet de la Délégation : www.apf-francehandicap35.org. Infos complémentaires sur toutes ces activités auprès de la Délégation : Stéphanie Piron pour les loisirs et Catherine Poulain pour les opérations ressources.



JOURNEE DECOUVERTE DU 27 SEPTEMBRE 2018 **Les mégalithes de Saint Just (35)**

Vers un site unique et pourtant méconnu !

C'est sous un superbe soleil que notre petite troupe s'en va gaiement vers un site unique en Bretagne, voire même en Europe, et pourtant méconnu alors qu'il se situe au 2ème rang des sites mégalithiques, après Carnac.

Après un repas toujours aussi succulent et convivial, un guide vient nous rejoindre pour nous faire remonter le temps d'environ 2 000 ans.

Quand on est sur les sentiers de ce site, on se tient au carrefour de 2 ères successives de l'humanité : le néolithique et l'Âge de bronze. Comme ailleurs en Bretagne, les 1ers menhirs y ont été érigés vers 4 500 av. J.-C. mais les lieux n'ont pas cessé d'être modifiés par les hommes jusqu'à 2 000 av. J.C. C'est en cela que Saint-Just est unique.

cultivaient les landes, ce qui a permis de laisser les roches découvertes aux yeux de tous. Mais au 20ème siècle, après le départ des cultivateurs, les buissons d'ajoncs et de végétation sèche les engloutissent peu à peu. 3 incendies successifs, en 1953, 1976 puis 1989, ont ensuite permis de les mettre à nouveau au jour. Après chaque feu, d'éminents archéologues s'empressent d'organiser des fouilles.

C'est parti au pays des légendes bretonnes !

Sous un soleil torride, certaines personnes ont mis leur gilet sur leur tête pour être plus réceptives aux explications du guide. La visite commence par les alignements, monuments emblématiques du site, avec ces blocs impressionnants de quartz et poudingue.

Nous croiserons ensuite la route des Demoiselles ! La légende raconte que 2 jeunes filles, préférant danser un dimanche dans les landes plutôt que d'aller aux vêpres auraient été transformées en pierres.

Sur un sentier cahotant, la préhistoire nous invite...

On nous dit que les sentiers sont accessibles à tout le monde. Ils n'avaient sans doute pas l'habitude, à cette époque, de croiser des fauteuils roulants. Voici que l'accès devient de plus en plus difficile pour nos



personnes en fauteuil et il a fallu toute la dextérité de certains pour qu'il n'y ait pas de renversements de fauteuils sur un terrain en pente et des roches bien difficiles à franchir. Mais tout le monde est sain et sauf. Ouf !

Dispersés sur plus de 6 kms, ces mégalithes ont pour nom *la Croix Madame, les alignements du Moulin, les Demoiselles de Cojoux, le Château Bû, la Croix Saint-Pierre, le Tribunal, le Four Sarrazin et l'allée couverte de Tréal*. Plusieurs centaines d'objets furent exhumés, précieux témoignages de la vie de nos ancêtres du néolithique (silex, poteries, fragments de céramique...).

Après toutes ces légendes et ce retour dans le temps, nous reprenons la route de la civilisation du 21ème siècle et nous repartons avec la même bonne humeur qu'à l'aller et contents de cette nouvelle journée ensemble.



Mais pourquoi donc Saint-Just est-il si peu fréquenté ? Dès le 19ème siècle, pourtant, le site est reconnu. Notre guide nous explique qu'à l'époque, les paysans

Petit lexique

Mégalithes : du grec méga (grand) et lithos (pierre). Ce terme désigne un ensemble de constructions de grandes pierres (menhirs, dolmens, etc.)
Cromlech : Terme anglais originaire du vieux gallois crom (courbe) et lech (pierre plate) désignant souvent un ensemble de pierre dressé en cercle.



JOURNEE DECOUVERTE DU 25 OCTOBRE 2018 Océarium du Croizic (44)

Dernière sortie 2018

Pour la dernière sortie de l'année 2018 qui sera, vous le verrez en fin de récit, un peu particulière, c'est par un temps maussade que notre petite troupe part à la découverte de l'océan. Nous nous dirigeons donc vers l'inconnu océanique. L'étape de l'ascenseur nous retarde même si nous jouons d'astuce avec la contribution de ceux qui peuvent un peu marcher.

Une histoire familiale

L'Océarium est né d'une histoire familiale en 1968 avec l'aménagement d'un aquarium au fond d'un commerce de mareyeurs du Croizic Janine et Jean Auffret, destiné à faire patienter leurs clients. Il s'est transformé en « Aquarium de la Côte d'Amour » en 1972 puis devant son succès, il s'est transformé en Océarium en 1992.



Plongez dans l'univers océanique !

Il y a foule aujourd'hui et nos chères « petites têtes blondes », en vacances, font un brouhaha impressionnant. Notre guide va nous emmener en

plongée dans les profondeurs des mers et des océans du monde entier (Océan Atlantique, Pacifique, Indien et la Méditerranée). Avons-nous mis nos tubas, nos palmes, nos combinaisons ? Nous commençons par admirer la « nurserie ». Celle-ci contient 12 bassins en forme de tubes et présente les premiers stades de la vie marine. 220 animaux, venant de 17 espèces différentes sont visibles comme des œufs de raies ou de roussettes.

Personnages en queue de pie

Tiens, voici des personnages en queue de pie. Est-ce des pingouins ou des manchots ? Ils sont 27 à cohabiter. Drôle de personnages. En fait, ce sont des manchots du Cap. La différence entre les 2 espèces : les pingouins vivent dans l'hémisphère Nord, sont de petite taille et peuvent voler. Les manchots vivent dans l'hémisphère Sud, notamment en Antarctique et ne peuvent pas voler.

Du lagon tropical à 20 000 lieues sous les mers !

Un espace du Lagon a été ouvert pour accueillir des poissons tropicaux des Caraïbes, du Sri Lanka ou d'Indonésie. Des poissons aux 1 000 couleurs éblouissent nos yeux. Cependant, ils exigent de grands soins et une eau à 25°.



Nous découvrons, également, 4 espèces de raies du Pacifique, ces animaux majestueux et leur doux ballet invite au rêve et à la contemplation. Il y a la raie guitare, la raie pastenague, l'aigle de mer et la raie pastenague violette.

Un espace ayant un décor de vieux sous-marin rend hommage à Jules Verne. Mais nous ne pouvons pas tout voir car il faudrait plus de temps et nous avons pris du retard à cause de l'ascenseur qu'il a fallu reprendre.

Des totems, une sirène et... les dents de la mer !

Un espace a été réservé au Canada. Les visiteurs peuvent voir de nombreux totems qui leur permettent de se sentir un peu en Amérique. À l'intérieur du bassin évoluent des loups de mer et des étoiles de mer. Mais nous n'avons pas eu l'occasion d'aller le découvrir. Peut-être valait-il mieux pour notre scalp car, qui dit totem dit aussi Indiens !



JOURNEE DECOUVERTE DU 25 OCTOBRE 2018 : Océarium du Croizic (SUITE)

<https://apf-francehandicap35.org/benevolat.php> au dessus de "nos bénévoles font vivre la délégation"

Il y a, par moments, une sirène venant du port d'Amsterdam, qui ondule parmi la centaine de raies et parmi le banc de petits poissons argentés. Mais, pas de chance, elle n'était pas encore arrivée lorsque nous étions présents. Est-ce une légende ou une réalité ? Nous ne le saurons donc pas. Dommage ! Nous terminons la visite devant l'aquarium de 18 m. de long, 14 m. de large et 4,5 m. de haut où nous pouvons voir évoluer des requins de différentes espèces.

Ce n'est qu'un Au revoir

Ainsi finit une belle aventure avec René. En effet, René a décidé, après de nombreuses années comme responsable des journées découvertes, de nous quitter et de prendre une vraie retraite. Tous les participants veulent t'exprimer leur reconnaissance, te remercier pour tous ces voyages agréables, pour tout le temps et l'énergie que tu as dépensés

MERCI. Oui **MERCI** et **BRAVO** à toi René et nous te souhaitons bonne route.



pour nous concocter des sorties et nous savons bien que cela n'était pas toujours facile à trouver, à gérer. Merci pour tous les repas que tu as négociés pour que notre budget rime avec qualité. Nous ne connaissons pas de mots plus forts dans notre langue française que le mot



Infos sorties-découvertes

Malgré le départ de René Lefeuvre, les sorties découverte se poursuivront. Stéphanie Piron en prendra la responsabilité. Elle sera assistée par Élisabeth Renaud et Patrick Morel, tous 2 bénévoles. En début d'année 2019, un temps de rencontre va être proposé aux participants habituels pour envisager ensemble la poursuite de ces sorties, peut-être sous une forme différente.

info sorties découvertes : <https://apf-francehandicap35.org/programme-journees-decouvertes.php> à la place du paragraphe "Voici la liste des sorties prévues en 2018 : "

LE COIN DES PETITES ANNONCES

Recherche : La Délégation d'Ille-et-Vilaine recherche des fauteuils roulants manuels en bon état pour les utiliser lors des sensibilisations scolaires mais aussi afin de les prêter aux adhérents lors des activités organisées à l'extérieur. N'hésitez pas à nous contacter au 02.99.84.26.66. Si vous êtes en possession d'un fauteuil que vous n'utilisez plus, nous envisagerons ensemble les modalités de son acheminement vers la Délégation. N'hésitez pas à en parler également autour de vous. D'avance nous vous remercions de votre aide.



À LIRE

« Jules et Rémi » ou la place des enfants en situation de handicap en milieu scolaire ordinaire.

Cette histoire raconte Rémi, petit garçon différent, à l'école, au travers des yeux de son ami Jules. Elle nous amène à ouvrir nos cœurs à la différence et à reconsidérer la place que chaque citoyen est en droit d'occuper au sein de la société.

Ce livre/CD est un support pédagogique et éducatif pour les enfants et les adultes qui les accompagnent, afin d'aborder ensemble et en toute simplicité le sujet du handicap.

« Jules et Rémi », 2ème édition, préfacée par Charles Gardou, CD inclus, pour le commander : www.veronique-pacaud.fr ou sur le site : editionsclore@orange.fr.



SPORTS

Les primes des Jeux Olympiques bientôt modulables ?

En octobre dernier, les députés ont adopté des amendements à la loi de finances pour 2019 qui exemptent de l'impôt sur le revenu les primes d'État versées aux sportifs médaillés lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de PyeongChang 2018. Ils ont constaté que la moitié des sportifs français médaillés lors des derniers JO vivaient sous le seuil de pauvreté l'année précédente. Cette mesure ne devrait pas être reconduite en 2020.

Toutefois, une revalorisation de ces primes est prévue à compter des prochains jeux pour tenir compte de la situation professionnelle précaire de ces sportifs. Elles pourraient même être modulées sur critère social. 28 médaillés olympiques et 9 paralympiques ont reçu une prime après les Jeux de d'hiver 2018. Ces primes sont de 50 000 € par médaille d'or, 20 000 € pour l'argent et 13 000 € pour le bronze.

Budget des sports en berne.

Une réduction importante du budget des sports (-7 %) va entraîner la suppression de 1 600 emplois d'ici 2022, soit près de la moitié des effectifs. Ces suppressions concerneraient principalement les Conseillers Techniques Sportifs (CTS). Ces conseillers ne seront pas licenciés mais pour la plupart transférés aux fédérations sportives dans lesquels ils travaillent, et perdront le statut de fonctionnaire de l'État. Ces fédérations devront trouver les moyens de les rémunérer en complément d'une dotation réduite alors même qu'elles s'organisent dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et qu'elles attendaient de l'État une valorisation du sport français à cette occasion.

La France en parabadminton.

L'équipe de France qui a participé au championnat d'Europe de Parabadminton qui s'est déroulé en novembre dernier à Rodez (Aveyron), a remporté deux médailles d'or, sept d'argent et neuf en bronze. Lucas Mazur reste le meilleur Français, vainqueur en simple et en double mixte avec Faustine Noel. Il a toutefois été battu en finale du double masculin (avec Meril Loquette) par la paire turque Mroz/Tuzcu. Médaillée d'argent également, Faustine Noel en simple, Coraline Bergeron en simple et en double, David Toupé en simple et en double (avec l'Israélien Amir Levi), Matthieu Thomas et Guillaume Gailly en double. Côté médailles de bronze, Mathieu Thomas et Guillaume Gailly en double hommes, Guillaume Charlot, Meryl Loquette, Fabien Morat en simple, Véronique Braud et Hugo Sommier en double mixte.



Le saviez-vous ?**La Chandeleur**

Le 2 février, ce sera la fête de la Chandeleur. À l'origine, la Chandeleur ou fête des chandelles est une ancienne fête païenne puis latine. Elle deviendra ensuite une fête religieuse chrétienne correspondant à la Présentation du Christ au Temple, 40 jours après Noël. Chez les Celtes, on fêtait Imbolc le 1^{er} février. Ce rite, en l'honneur de la déesse Brigid, célébrait la purification et la fertilité au sortir de l'hiver. Les paysans portaient des flambeaux et parcouraient les champs en procession afin que la déesse purifie la terre avant les semailles.

Pourquoi fait-on sauter des crêpes à la chandeleur ?

C'est en février que les semailles d'hiver commencent. On utilisait donc la farine excédentaire pour confectionner des crêpes qui devenaient ainsi un symbole de prospérité pour l'année à venir. Avec leur forme ronde et leur couleur dorée, elles rappelaient le soleil enfin de retour après la longue nuit de l'hiver. C'est en effet, à ce moment de l'année, que les jours rallongent le plus. Plus tard, les paysans ont fait sauter la 1^{ère} crêpe en tenant dans l'autre main une pièce d'or. Celle-ci était ensuite enroulée dans la



crêpe puis portée en procession par la famille et déposée en haut de l'armoire de la chambre jusqu'à l'année suivante pour que les prochaines récoltes soient abondantes. On dit aussi que la crêpe est censée ne pas moisir et qu'elle éloigne la misère.

**Et que ça saute !****Recettes des kouigns bigoudens : les pancakes bretons !**

Ingrédients : 250 g de farine, 250 ml de lait, 100 g de sucre en poudre, 3 œufs, 1 sachet de levure de boulanger, 1 sachet de sucre vanillé, 1 pincée de fleur de sel, du beurre.

Faites un puits, dans votre saladier, avec la farine, le sucre, le sucre vanillé et une pincée de sel. Ajoutez dans le puits 3 œufs et mélangez. Dans un récipient à part, mélangez la levure de boulanger avec une cuillerée à soupe de lait tiède. Ajoutez le reste du lait dans la pâte et mélangez pour qu'elle soit bien homogène. Versez la levure diluée et mélangez de nouveau. Laissez reposer pendant au moins 2 heures avec un torchon par-dessus, à température ambiante. Faites cuire des petites crêpes assez épaisses quelques secondes de chaque côté (une louche de préparation par crêpe). Servez tiède avec du caramel au beurre salé, de la confiture de fraises de Plougastel, du beurre salé ou du chocolat fondu. Vous pouvez également ajouter, lorsque la pâte commence à prendre dans la poêle, des tranches de pommes caramélisées ou des rondelles de bananes.

Rebus de l'hiver

Très célèbre chez nos voisins en février





La Délégation est à votre écoute et vous accueille du lundi au vendredi (09H00/12H30 - 14H00/17H30)



- Adresse : 40, rue Danton - 35700 Rennes.
- N° tel : 02.99.84.26.66.
- N° fax : 02.99.36.77.36.
- Courriel : dd.35@apf.asso.fr



Ligne de bus accessible N° C3

DONS – Legs , donations, assurances-vie



Pour en savoir plus, vous pouvez contacter, notre équipe locale legs et donations, sans engagement de votre part et en toute confidentialité.
Rejoignez notre famille de cœur!
Pour plus d'informations, consultez le site: <https://apf-francehandicap35.org/>
Ou contacter la Délégation 40, rue Danton, à Rennes –tél: 20 99 84 26 66

En soutenant

APF France handicap

Vous permettez à des milliers de personnes de ne plus être seule face au handicap !

NUMEROS UTILES :

Faites valoir vos droits !

<http://vos-droits.apf.asso.fr/vos-droits-par-thematique.html>

Des parents d'enfant en situation de handicap* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 800 766

Le lundi de 9 h à 11 h
Le mardi de 9 h à 12 h
Le mercredi de 20 h à 22 h
Le jeudi de 14 h à 16 h
Le vendredi de 18 h à 20 h

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 500 597
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 854 976
Écoute SEP

* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00 (gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)

OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !

Vous pouvez adhérer à l'APF et/ou vous abonner au magazine Faire Face via notre site Internet apf.asso.fr

Merci de compléter ce coupon et de nous le retourner avec votre règlement sous enveloppe sans affranchir à : Association libre réponse n° 40381 - 94605 Choisy le Roi Cedex ou à remettre en main propre à votre délégation APF

OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :

Votre adhésion et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

- Cotisation individuelle à l'APF au prix de 25 €
- Cotisation familiale* : 2 personnes (40 €) 3 personnes (45 €) 4 personnes (60 €) 5 personnes (75 €) 6 personnes (90 €)

Merci de rajouter sur papier libre, le nom des personnes à affilier.

1^{re} cotisation gratuite pour les moins de 25 ans (justificatif à joindre avec votre bulletin) **0 €**

1^{re} cotisation gratuite pour les licenciés de la Fédération Française Handisport (FFH) (photocopie de votre carte d'affiliation FFH à joindre avec ce bulletin) **0 €**

Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE au tarif préférentiel de 22 € en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €) **€**

J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de : **€**

TOTAL de mon règlement : €

* annuité annuel au même foyer fiscal

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2017

M^{me} M. Nom.....

Prénom.....

N° Rue.....

CP [] [] [] [] [] Ville.....

E-mail.....

Ci-joint mon règlement par :

chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France

carte bancaire, merci de nous contacter au : 01 75 64 25 23

En application de la loi du 4 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhérent ou d'abonné.